RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

AR Prefecture
005-200034502-20230405-2023_037-DE
Reçu le 12/04/2023

Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

DELIBERATION N° : 2023_037

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 5 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le cinq du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 31 mars 2023 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 14
Mme Manon ATHENOUR, Mme Marie-Noële CHAIX, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Frédéric GAILLAND, M. Michaël GAUME, M. Jean-Yves GARNIER, M. Christian GONSOLIN, M. Dominique GOURY, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Virginie LE TOUMELIN et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Était arrivé en milieu de séance : 1
M. Roland BERNARD,

Etaient absents : 2
Mme Aurélie DESSEIN et Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : 2
M. Rémy GONSOLIN ayant donné pouvoir à M. Fabien FERRARO et Mme Emilie DROUHOT ayant donné pouvoir à Mme Virginie LE TOUMELIN.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN

Retrait de la délibération n°2023_005 du 1er mars 2023

Monsieur le Maire

Rappelle que la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur avait pris une délibération relative à l'acquisition partielle d'une parcelle cadastrée section ZH numéro 18 appartenant à madame EYRAUD GARRUS Agnès.

Précise qu'après vérifications cette délibération avait déjà été prise par le Conseil municipal en date du 9 février 2022. Aussi, il est nécessaire de retirer la délibération n°2023_005 du 1er mars 2023 qui fait doublon.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. **Retirer** la délibération n°2023_005 du 1er mars 2023.

Membres en exercice :	19	Pour :	17
Membres présents :	15	Abstention :	0
Membres représentés :	2	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 12 AVR. 2023
Affiché ou publié le : 12 AVR. 2023

Ainsi fait et délibéré le 6 avril 2023
Pour copie conforme

Le Maire

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR 05 HAUTES-ALPES

Laurent DAUMARK